

# Demande de carte de transport scolaire 2018-2019

Ligne régulière régionale Tidéo n°806 : AGEN-NÉRAC



## **Pièces à fournir IMPÉRATIVEMENT (à agraffer au formulaire)**



- 2 photos d'identité (nom et prénom de l'élève mentionnés au verso)
- 1 chèque de 15 € à l'ordre de CITRAM AQUITAINE.
- 2 enveloppes timbrées selon le tarif en vigueur des lettres prioritaires et libellées à l'adresse du responsable légal de l'élève.

*Toute demande incomplète ne pourra pas faire l'objet d'une instruction et sera retournée au demandeur.*

**Dans l'attente de la délivrance de la carte de transport scolaire, l'élève devra s'acquitter d'un tarif voyageur.**

**à retourner par courrier avant le 13 juillet 2018 à l'adresse précisée ci-dessous**

**CITRAM AQUITAINE - ZI de Labarre - 47600 NÉRAC**

### IDENTITÉ

#### ÉLÈVE :

NOM (*en lettres capitales*) : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_ (jj/mm/aaaa) Sexe :  masculin  féminin

**REPRÉSENTANT LÉGAL :**  Père  Mère  Tuteur

NOM (*en lettres capitales*) : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

#### ADRESSE :

Lieu dit, numéro, rue, appartement : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

#### TÉLÉPHONE :

Représentant légal (fixe) : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ (mobile) : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Élève (mobile) : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Courriel des parents : \_\_\_\_\_

### SCOLARITÉ PRÉVUE EN 2018-2019

Établissement scolaire : \_\_\_\_\_

Commune de l'établissement : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_ SEGPA :

Régime :  Externe  Demi-pensionnaire  Interne

\* La totalité du coût du transport scolaire est pris en charge les jours de scolarité, selon le calendrier de l'Éducation nationale, pour les services assurant l'entrée et la sortie des établissements scolaires en fonction des horaires d'ouverture et fermeture de ces derniers, comme suit :

- gratuité dans la limite d'un aller/retour hebdomadaire pour les élèves internes ;
- gratuité dans la limite d'un aller/retour quotidien pour les élèves demi-pensionnaires et externes.

### LIEU DE PRISE EN CHARGE

(Cocher un seul point de montée parmi ceux figurant ci-dessous)

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> AGEN - Gare SNCF            | <input type="checkbox"/> MONCAUT - Bourg            |
| <input type="checkbox"/> AGEN - Jasmin               | <input type="checkbox"/> MONCAUT - Fontarède        |
| <input type="checkbox"/> LE PASSAGE - Pont de Pierre | <input type="checkbox"/> CALIGNAC - Bourg           |
| <input type="checkbox"/> LE PASSAGE - Demi-Lune      | <input type="checkbox"/> NÉRAC - Cité Cariton       |
| <input type="checkbox"/> ROQUEFORT - Walibi          | <input type="checkbox"/> NÉRAC - Avenue de Tassigny |
| <input type="checkbox"/> ROQUEFORT - La poste        | <input type="checkbox"/> NÉRAC - Place de l'horloge |
| <input type="checkbox"/> LAPLUME - Pleichac          |   |

Distance domicile – établissement (*trajet simple*) : \_\_\_\_\_ km

**SIGNATURE OBLIGATOIRE DU REPRÉSENTANT LÉGAL AU VERSO**

## LES RÈGLES DE SÉCURITÉ ET DE DISCIPLINE À RESPECTER

- » Attendre l'arrêt complet du véhicule avant de monter ou descendre.
- » En descendant du véhicule de transport scolaire, s'engager sur la chaussée après le départ et l'éloignement du véhicule afin que la visibilité soit dégagée.
- » Être titulaire d'un titre de transport correspondant à la ligne, en cours de validité, et le présenter au conducteur.
- » Boucler sa ceinture de sécurité si le véhicule en est équipé.
- » Pendant le trajet, rester assis à sa place et se comporter de manière à ne pas gêner ou distraire le conducteur.
- » Il est notamment interdit :
  - De parler au conducteur, sans motif valable.
  - D'importuner les autres passagers et d'avoir des gestes violents à leur rencontre.
  - De manger dans le véhicule.
  - De fumer, de vapoter ou d'utiliser des allumettes ou un briquet.
  - De jouer, de crier, de projeter quoi que ce soit.
  - De toucher, avant l'arrêt complet du véhicule, les poignées, les serrures ou les dispositifs d'ouverture des portes ainsi que les issues de secours.
  - De se pencher dehors.
  - De voler le matériel de sécurité du véhicule ou les effets des autres passagers.
  - De porter sur soi des objets dangereux ou des substances illicites.
  - D'abîmer, dégrader un siège ou toute autre partie du car.

Toute dégradation d'un véhicule commise par l'élève engage la responsabilité des parents s'il est mineur, ou sa propre responsabilité s'il est majeur ; le paiement des réparations sera à la charge des familles.

Des sanctions sont prévues en cas de refus de présentation du titre de transport ou d'indiscipline de l'élève : vandalisme, violences physiques ou verbales, comportement hostile envers le conducteur, les intervenants ou les usagers :

- Avertissement adressé aux parents ou à l'élève majeur.
- Exclusion de courte ou longue durée.
- Exclusion définitive ou immédiate dans certains cas graves.

Dans tous les cas, nous comptons sur le sens de la responsabilité des élèves pour respecter ces règles de sécurité et de civisme et sur la contribution des parents d'élèves pour faire des transports scolaires un service agréable à vivre et sécurisé.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_,

- » Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur ce formulaire.
- » M'engage à ce que mon enfant emprunte de manière constante et suivie les transports et dans le cas contraire, à restituer la carte à l'Unité Transports Scolaires du Site d'Agen.
- » M'engage à signaler tout changement de scolarité de mon enfant (établissement, classe ou régime).
- » Déclare avoir pris connaissance des consignes de sécurité et de discipline ci-dessus et m'engage à les porter à la connaissance de mon enfant.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature obligatoire du représentant légal de l'élève :

« Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction des demandes de cartes de transport scolaire. Sauf indication contraire, elles sont consultables par l'Unité Transports Scolaires du Site d'Agen, les organisateurs secondaires de transports scolaires et les entreprises de transport en charge de l'exploitation des lignes régulières. Pour toute demande, veuillez vous adresser par écrit à l'adresse suivante :

Région Nouvelle-Aquitaine  
Direction des Transports Routiers de Voyageurs - Site d'Agen  
Hôtel du Département  
1633 avenue du Général Leclerc  
47922 AGEN cedex 09

Pour tout renseignement complémentaire : [www.transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.transports.nouvelle-aquitaine.fr) et 05 53 97 39 70



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine



La Région vous transporte